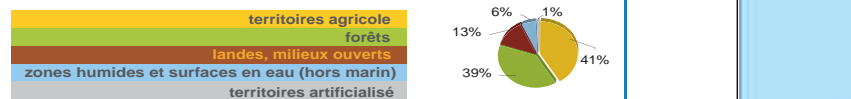




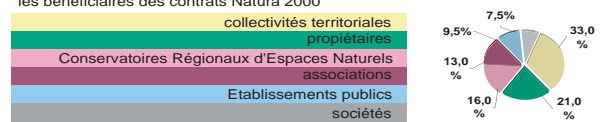
Les chiffres clés de Natura 2000

CONSTITUTION DU RESEAU	Sites Natura 2000 terrestre (septembre 2007)	1705	6,8 millions d'ha 12,4 % du territoire terrestre
	Zones de protection spéciale (ZPS) "Directive Oiseaux"	371	4,3 millions d'ha
	Sites d'importance communautaire (SIC) "Directive Habitats-Faune-Flore"	1334	4,6 millions d'ha
	Sites Natura 2000 en mer		697 000 ha
	Les habitats, les espèces d'intérêt communautaire nécessitant la désignation de sites Natura 2000 en France		
	Oiseaux	274	
	espèces animales (mammifères, reptiles, batraciens, insectes...)	95	
	espèces végétales	62	
	habitats naturels	131	
	La structure du réseau terrestre (données IFEN mai 2007)		



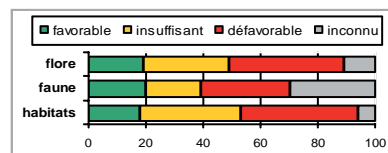
La structure communale		
nombre de communes (qui ont plus de 5% de leur territoire sur un site Natura 2000)	8400	14 millions d'hab.

GESTION DU RESEAU	Les Documents d'objectifs (DOCOB)		
		opérationnels	en cours
	Zones de protection spéciale	62	105
	Sites d'importance communautaire	533	343
	La contractualisation		
	les contrats Natura 2000 (hors milieux agricoles)	nombre	montant
	2006	260	7,3 M€
	2005	164	4,18 M€
	Montant moyen = 27 600 €		
	les bénéficiaires des contrats Natura 2000		



Mesures agroenvironnementales	nombre
CAD Natura 2000 (janvier 2007)	3100

Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces



423 espèces et habitats naturels ont fait l'objet d'une évaluation de leur état de conservation (hors oiseaux)

"Etat des lieux" 2007

Carte du réseau Natura 2000



Zones biogéographiques :

- alpin
- atlantique
- continental
- méditerranéen

ZPS SIC

Service du patrimoine naturel
DEGB, MNHN - Paris septembre 2007

Pour en savoir plus:
Visitez le site Internet : www.natura2000.fr
Prenez contact avec les Directions régionales de l'environnement (DIREN), ou les Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF).



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables
Direction de la nature et des paysages
20, avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP



Le réseau écologique NATURA 2000

Quand l'homme s'engage pour la biodiversité

Oct. 2007 - Conception: MEDAD/INPEPU (H.Leblond) - Photos couverture: L.Mignau/MEDAD et T.Degen/DIREN Poitou-Charentes Photos: DIREN Aquitaine, Umcousin, Poitou-Charentes (TD), Rhône-Alpes, MEDAD/DC (LM), EPN (HL), O. Brosseau/AAMP, LPO, Biotope, ville de Marseille. Imprimé par I.M.E.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES





Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique, tout en valorisant les territoires. Lancé en 1992, ce réseau européen s'étend sur 20 % du continent, soit un territoire plus important que la surface de la France.

De par la diversité de ses paysages et la richesse de sa faune et de sa flore, la France métropolitaine joue un rôle central dans la réalisation de ce réseau européen.

En France, avec plus de 1 700 sites, Natura 2000 couvre 6,8 millions d'ha, soit 12,4 % du territoire terrestre.

Le réseau Natura 2000 est en voie d'extension **aux espaces marins**, sur les façades maritimes de la Manche, mer du Nord, Atlantique et de Méditerranée, afin de contribuer à la préservation de la biodiversité marine.



Autant que par sa richesse biologique, le réseau Natura 2000 se comprend par la vie de son réseau d'acteurs de terrain: élus, citoyens, gestionnaires, usagers et experts. Cette approche novatrice de la gestion environnementale est ouverte sur la société et les usagers des sites. Elle prend en compte les dimensions sociales, économiques et culturelles portées par les habitants et fait d'un site Natura 2000 un outil de protection de la nature, mais aussi un levier essentiel de développement local et de valorisation du patrimoine naturel.

Une démarche pour définir les objectifs d'un site

La France a opté pour une démarche volontaire et contractuelle. La concertation, dans le cadre du Comité de pilotage et au sein des réunions d'élaboration du Document d'objectifs a pour objectifs :

- de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient **écologiques, économiques, culturelles ou sociales** ;
- de définir les objectifs du site qui concourront au **maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces** pour lequel ce site a été désigné.

Cette participation effective permet d'envisager les solutions et mesures concrètes à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs.

La démarche Natura 2000 permet une implication réelle et effective des citoyens dans la gestion de chaque site. La palette d'outils contractuels et réglementaires sert une politique originale qui favorise l'investissement de chacun dans un cadre cohérent et contrôlé.

Le comité de pilotage (COPIL):

Présidé par un élu, le copil réunit l'ensemble des acteurs d'un site Natura 2000 : les représentants des collectivités territoriales concernées ; les socioprofessionnels, les propriétaires et ayant-droit, les usagers du territoire, les associations, les services de l'État et les établissements publics, les experts scientifiques.

Le document d'objectifs (DOCOB) :

C'est le document de référence, d'orientation et d'aide à la décision pour permettre de préserver ou restaurer les espèces et les habitats naturels qui ont justifié la désignation du site au titre de Natura 2000. Une fois établi et validé par le Comité de pilotage, ce document est approuvé par le préfet.

Des actions concrètes pour la gestion des sites

Les contrats et la charte Natura 2000

C'est une adhésion individuelle aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB. Sur la base du volontariat, rémunéré ou non rémunéré, le contractant s'engage par des actions concrètes et le développement des bonnes pratiques. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, peut prétendre à la signature d'un contrat ou de la charte Natura 2000.

Exemples d'actions :

- entretien ou réhabilitation de mares, de berges, de ruisseau, de dunes, de clairières ;
- maintien et généralisation des bonnes pratiques : entretien des haies, fauchage tardif, pastoralisme, pêche ;
- lutte contre les espèces invasives (végétales et animales) ;
- installation de protections pour les chauves-souris, pour les oiseaux ;
- sensibilisation du grand public sur les sites ;
- aménagements spécifiques pour les pratiques de loisirs ou touristiques...



L'évaluation des incidences des projets

Dans une logique de développement durable, les maîtres d'ouvrages doivent s'assurer, à travers un régime d'évaluation des incidences, que leurs projets ne vont pas porter atteinte à l'intégrité des sites Natura 2000.

Etat de conservation des habitats naturels et des espèces

Les Etats membres font, tous les 6 ans, un bilan de la mise en oeuvre de la directive Habitats-faune-flore : ils évaluent l'état de conservation des espèces et habitats sur l'ensemble du territoire. 2007 est l'année du premier «état des lieux».

En France, l'évaluation concerne, sur 4 zones biogéographiques, 132 habitats et près de 300 espèces (dont 160 espèces du réseau Natura 2000). L'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce est déterminé à partir de critères portant sur l'aire de répartition, les effectifs, les perspectives futures... L'état de conservation peut être classé en favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, ou inconnu. Suite à la première évaluation de 2007, un dispositif de surveillance des habitats et des espèces sera mis en place pour suivre l'évolution de leur état de conservation.